



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance ordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 4 juin 2018 à 19 h 30 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

Mme Lorraine Doucet-Dion	Conseillère	siège no 2
Mme Line Giasson	Conseillère	siège no 3
M. Roger Decoeur	Conseiller	siège no 5
Mme Annie Gauthier	Conseillère	siège no 6
Absents :		
Mme Nadia St-Pierre	Conseillère	siège no 1
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Lucie Gravel directrice générale.

Présence de 3 citoyens

1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens et aux membres du conseil.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 mai 2018
4. États financiers d'avril 2018
- 4.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 avril
5. Dépenses
6. Correspondances
 - 6.1 Rapport de l'été 2017 Centre d'Art
 - 6.2 Hydro Québec planification de travaux de maîtrise de la végétation
 - 6.3 Centre dépannage demande salle église mototouriste
 - 6.4 Club nautique ouverture de la saison
7. **Présentation du rapport financier de 2017 par Deloitte**
- Période de questions
8. Comptabilité & employés
 - 8.1 Engagement inspecteur taux
 - 8.2 Engagement sec. remplacement
 - 8.3 Engagement étudiant + signature entente avec Emploi Canada
 - 8.4 Adoption salaire des élus 2018
 - 8.5 Adhésion au CREAT 50.00\$
 - 8.6 Hécla Québec projet non retenu
 - 8.7 Deloitte audit états financiers au 31-12-2017 facture progressive 5900.00\$
 - 8.8 Formation milieux humides et hydriques 13 juin à La Sarre 294.80\$
 - 8.9 Diverses formations à valider inspecteur
 - 8.10 Mun Gallichan Projet RAGARO mai
 - 8.11 Renouvellement AFAT 50.00\$
 - 8.12 Placement 200,000.00\$
 - 8.13 Demande soumission poste d'accueil Halte routière 8X10 avec base en ciment
 - 8.14 Demande soumission différents panneaux Halte routière
 - 8.15 Demande soumission X voyages gravier Halte routière
 - 8.16 Location déchiqueteuse branches
 - 8.17 Congrès des maires 20 au 22 septembre 2018
 - 8.18 Engagement pour les sentiers

9. Lots

- 9.1 Présentation projet règlement prix des permis ajustement
- 9.2 Prix vente des bois
- 9.3 Demande de dérogation bâtiment



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

- 9.4 Me Michelle Lavigne contrat cimetière 1597.70
- 9.5 Groupement forestier parcelles d'inventaire 624.87\$ plantation 5 ans

10. Chemins

- 10.1 Achat d'un compacteur
- 10.2 Achat génératrice
- 10.3 Adoption règlement limite de vitesse
- 10.4 Lumières DEL paiement
- 10.5 Transport Raymond Bérubé débloquer ponceaux 350.00\$ + taxes
- 10.6 Transport Raymond Bérubé sablage 4 chemins municipalisés 1645.00\$ + taxes
- 10.7 Transport Raymond Bérubé installation quai 105.00
- 10.8 Transport Raymond Bérubé 3 voyages gravier Héron Bleu 449.60\$
- 10.9 Résolution MTQ 81,723.00\$
- 10.10 Demande de gravier et poubelles quai public

11. Sécurité

- 11.1 Votre municipalité est-elle prête à faire face à un sinistre? (règlement nov. 2019)
- 11.2 Municipalité de Gallichan entraide 19 décembre 2017 (108.00\$)
- 11.3 Municipalité de Palmarolle entraide 18-04-2018 (389.00\$)
- 11.4 Fournir liste de ressources à la Sécurité civile

12. Divers

- 12.1 Bois à vendre
- 12.2 Consultation sentiers VHR
- 12.3 Achat fleurs (budget 400.00\$)
- 12.4 Achat scie à chaîne 728.90\$ + taxes
- 12.5 Achat système de son pour activités 729.00\$ + taxes

13. Dossiers en suspend

- 13.1 Règlement nuisances et feu
- 13.2 Secouriste en milieu de travail
- 13.2 Rapport inspection église et centre

14. Invitations

- 14.1 Liaison-justice 7 juin Rouyn-Noranda à 17 heures
- 14.2 Festival des guitares du monde du 26 mai au 2 juin "spectacle gratuit le midi dans la zone Hydro Québec"
- 14.3 OBVAJ le 21 juin à 16 heures AGA à Amos
- 14.4 CAUAT le 14 juin à 11 heures à Rouyn-Noranda
- 14.5 AFAT Forum de l'eau 6 et 7 juin (75.00\$) à Rouyn-Noranda
- 14.6 Formation compostage 125.00\$ durée environ 30 minutes
- 14.7 Assemblée annuelle Loisirs et sports à Amos le 12 juin

15. Varia

16. Dates prochaines réunions

- Séance de travail le 3 juillet à 19 heures
- Séance régulière le 9 juillet à 19 heures 30

17. Période de questions

18. Fermeture de l'assemblée

2018-06-156

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire avec le varia ouvert;

Mme Giasson a souligné que les procès-verbaux reflétaient bien ce qui avait été discuté en séance.

ADOPTÉ.

3. Adoption du procès-verbal du 7 mai 2018

2018-06-157

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par M. Roger Decoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;



N° de résolution
ou annotation

QUE le procès verbal du 7 mai 2018 soit accepté tel que
présenté au conseil;

ADOPTÉ.

3.1 Présentation du rapport financier de 2017 par Deloitte

2018-06-158

IL EST PROPOSÉ par Mme Linc Giasson appuyé par M. Roger Decoeur et résolu à
l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31
décembre 2017 soit accepté tel que présenté par le vérificateur
externe, Madame Louise Provencher, comptable de la firme
Deloitte s.e.n.c.r.l.

ADOPTÉ.

4. États financiers d'avril 2018

Des revenus de 25,549.53\$ et des dépenses de 62,928.95\$ ont été
enregistrés pour avril 2018, pour un solde au livre au 30 avril 2018 de
440,650.96\$.

4.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 avril 2018

Le rapport budgétaire au 30 avril 2018 est remis à chaque membre du
conseil.

5. Dépenses

2018-06-159

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé par Mme Annie
Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillères et des
conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise, pour la
période du 1^{er} mai au 31 mai 2018, les dépenses
suivantes :

les salaires des employés :	5 267.20\$
la rémunération des élus :	1 681.71\$
les dépenses par paiements préautorisés :	5 388.16\$
les dépenses de mai à payer en juin	5 290.04\$

le tout représentant un total de 17 627.11\$, la directrice générale /secrétaire-
trésorière certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les
dépenses ci-haut mentionnées;

ADOPTÉ.

6. Correspondances

6.1 Rapport de l'été 2017 Centre d'Art

Après la lecture, du rapport du Centre d'Art, il est suggéré pour diminuer
l'humidité que notre journalier aille ouvrir la porte arrière de l'église
chaque matin, lors des journées de visites et y installe un moustiquaire,
que des publicités soient faites sur les réseaux sociaux, que nous fassions
une annonce sur le Citoyen lors du début des expositions.

**6.2 Hydro Québec planification de travaux de maîtrise de la
végétation**

Hydro Québec vont faire de la coupe et élagage le long de la ligne
électrique sur 45.6 kilomètres, vont passer dans l'ancien cimetière.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

6.3 Centre de dépannage demande salle église mototouriste

Le mototouriste s'est déroulé le 3 juin, la salle avait déjà été accordée.

6.4 Club nautique, ouverture de la saison

Communiqué du Club nautique Lac Abitibi: que les bouées ont été installées c'est le lancement de la saison estivale. À l'achat d'une carte de membre de 30.00\$ vous pouvez faire installer les données GPS de la carte de navigation aux points de vente suivants: Deloitte, Dimension Sport ou Surplus du Nord.

7. Présentation du rapport financier de 2017 par Deloitte

Voir le point 3.1

Période de questions

8. Comptabilité & employés

8.1 Engagement inspecteur taux

ATTENDU QUE Mme Line Boudreault a occupé le poste d'inspecteur municipal à l'été 2017 lors de l'absence de M. André Dupuis;

ATTENDU QUE Mme Boudreault est absente pour une durée indéterminée;

ATTENDU QUE M. Dupuis est prêt à dépanner pour la saison 2018;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Roger Decoeur,

Suite à l'intervention d'une citoyenne dans la salle, soit Mme Louise Bégin ex-conseillère, aucune conseillères n'a secondé cette proposition;

Mme Annie Gauthier a demandé si la demande avait été faite à M. Dupuis de préparer une relève. Réponse négative.

Nous irons en appel de candidatures pour un poste d'inspecteur pour un emploi d'environ 6 heures semaine.

8.2 Engagement secrétaire remplacement

ATTENDU QUE Mme Line Boudreault est absente pour une durée indéterminée;

ATTENDU QUE Mme Mona Cyr a été approchée pour occuper l'emploi de secrétaire en attendant la prise de décision de Mme Boudreault;

ATTENDU QUE Mme Cyr a déjà les compétences pour occuper cet emploi;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Gauthier, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE Mme Mona Cyr soit engagée comme secrétaire en attendant le retour de Mme Boudreault;

ADOPTÉ

2018-06-160



N° de résolution
ou annotation

8.3 Engagement étudiant + signature entente avec Emploi Canada

ATTENDU QUE trois étudiants ont déposé leur candidature pour travailler pour la municipalité;

ATTENDU QUE le travail prévu est surtout à la Halte routière;

ATTENDU QUE la candidature de M. Shayne Bolduc a été retenu;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Gauthier, appuyé par Mme Line Giasson et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents;

D' autoriser Mme Lucie Gravel directrice-générale à signer l'entente avec Emploi Canada;

DE procéder à l'engagement de M. Shayne Bolduc;

ADOPTÉ

2018-06-161

8.4 Adoption salaire des élus 2018

ATTENDU QU' en vertu de la loi sur le traitement des élus municipaux, celle-ci détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus, mais que de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné le 9 avril 2018, selon la loi;

ATTENDU QU' une lecture du projet de règlement a été faite devant l'assemblée lors de la séance du 7 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Roger Decoeur appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D'ADOPTER le règlement suivant fixant le traitement des élus pour l'année 2018.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2

La rémunération de base des membres du conseil et l'allocation de dépenses prévue pour l'année 2018 est de :

Maire	Salaire 3259.58\$	Allocation 1629.78\$
Conseiller	Salaire 1089.94\$	Allocation 544.97\$

ARTICLE 3

Des Jetons de présences de 30.00\$ sont alloués pour chaque réunion du mois, soit 20.00\$ en salaire et 10.00\$ en allocation soit pour les séances du conseil suivantes :

- # Séance ordinaire
- # Séance ajournée

2018-06-162



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

✚ Séance extraordinaire

✚ Séance de travail

Le maire et le maire suppléant auront droit à un jeton de présence de 30.00\$ lors des séances du conseil de la MRC.

ARTICLE 4

Tout élu municipal a droit au remboursement des dépenses selon le tarif établi comme suit :

Frais de déplacement avec son véhicule : 0.45\$ du Km parcouru
à l'extérieur de Rapide-Danseur

Frais petit déjeuner :	10.00\$
Frais dîner :	20.00\$
Frais souper :	30.00\$

Pour les paiements de repas, les factures sont obligatoires et les montants mentionnés dans le règlement, sont les maximum alloués.

ARTICLE 5

Lors de l'absence du maire durant au moins deux semaines, le maire suppléant aura l'équivalent du salaire du maire durant cette période.

ARTICLE 6

L'indexation sera révisée annuellement donc au 31 décembre 2018;

ARTICLE 7

Que le règlement # 2018-04 concernant le traitement des élus annule tous les amendements et règlements sur le traitement des élus et celui-ci est adopté tel que présenté;

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur dès son adoption et sera effectif et rétroactif à compter du 1er juin 2018, selon la loi, le jour de sa publication.

ADOPTÉ.

8.5 Adhésion au CREAT 50.00\$

ATTENDU QUE le renouvellement de notre adhésion au CREAT pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019 est à échéance;

ATTENDU QUE le coût du renouvellement est de 50.00\$ et a été mis au budget;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé par Mme Annie Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE renouveler notre adhésion au Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue au coût de 50.00\$;

ADOPTÉ

2018-06-163



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

8.6 Hécla Québec projet non retenu

Nous avons présenté un projet pour la fabrication et l'habillement de cent épouvantails pour un montant de 1000.00\$. Notre projet n'a pas été retenu.

8.7 Deloitte audit états financiers au 31-12-2017 facture progressive 5,900.00\$

ATTENDU QUE nous avons reçu une première facture de Deloitte pour l'audit de nos états financiers;

ATTENDU QUE cette facture s'élève à 5,900.00\$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé par Mme Annie Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE payer la facture progressive pour audit de nos états financiers;

ADOPTÉ

8.8 Formation milieux humides et hydriques 13 juin à La Sarre 294.80\$

Voir point 8.1 aucun engagement d'inspecteur

8.9 Diverses formations à valider inspecteur

Voir point 8.1 aucun engagement d'inspecteur

8.10 Mun. Gallichan Projet Ragaro mai

Pas reçu état des dépenses. À suivre.

8.11 Renouvellement AFAT 50.00\$

ATTENDU QUE notre renouvellement à l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue est à échéance;

ATTENDU QUE le coût est de 50.00\$ et est au budget;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Gauthier, appuyé par M. Roger Decoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le montant de 50.00\$ soit retourné à l'AFAT pour notre renouvellement;

ADOPTÉ

8.12 Placement 200,000.00\$

ATTENDU QUE le compte bancaire de la municipalité au 31 mai est de 468,623.33\$;

ATTENDU QUE pour le moment, les dépenses à rencontrer ne nécessite pas de garder tout ce montant sur le compte courant;

2018-06-164

2018-06-165



N° de résolution
ou annotation

2018-06-166

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé par Mme Line Giasson et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QU' un montant de 200,000.00\$ soit placé par tranche de 50,000.00\$ afin qu'il rapporte un petit montant d'intérêts;

ADOPTÉ

8.13 Demande soumission poste d'accueil Halte routière 8X10 avec base en ciment

ATTENDU QUE selon les informations prises auprès de la CCQ, le journalier ne peut construire le poste d'accueil pour la Halte routière, ni sur place, ni dans le garage;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé par Mme Annie Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE demander deux soumissions pour la construction du poste d'accueil 8X10 avec base en ciment pour la Halte routière, vérifier auprès de Béton Fortin de Rouyn-Noranda pour la base de ciment;

DE prendre aussi l'information des coûts pour l'acquisition d'une roulotte de chantier qui pourrait très bien faire l'affaire sur le terrain, vérifier auprès de Location Lauzon de La Sarre, Location Blais de Rouyn-Noranda;

ADOPTÉ

8.14 Demande soumission différents panneaux Halte routière

ATTENDU QUE nous devons renouveler le panneau des règlements à la Halte routière, ainsi que les panneaux des cartes identifiant les emplacements pour les roulettes;

ATTENDU QUE les numéros des emplacements sont aussi à remplacer;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par M. Roger Decoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE des soumissions soient demandées pour les différents panneaux nécessaires à la Halte routière;

ADOPTÉ

8.15 Demande de soumission X voyages gravier Halte routière

ATTENDU QUE nous voulons remettre du gravier sur le chemin et dans les entrées des roulettes à la Halte routière;

ATTENDU QUE nous prévoyons environ 25 voyages de gravier et 25 voyages de concassé;

2018-06-167

2018-06-168

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur



N° de résolution
ou annotation

2018-06-169

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice-générale demande des soumissions à nos deux entrepreneurs: Alain Gagné Entreprise et Transports Raymond Bérubé après avoir validé sur les lieux, les quantités nécessaires aux travaux prévus;

ADOPTÉ

8.16 Location déchiqueteuse branches

ATTENDU QUE notre journalier aura à couper des branches et certains arbres pour agrandir les terrains à la Halte routière en collaboration avec l'engagement de notre étudiant;

ATTENDU QUE nous voulons conserver la propreté sur le terrain;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Gauthier, appuyé par M. Roger Decoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice vérifie les coûts pour la location d'une déchiqueteuse qui fonctionne avec le tracteur, pour nettoyer quand les travaux seront terminés;

ADOPTÉ

8.17 Congrès des maires 20 au 22 septembre 2018

ATTENDU QUE le Congrès des maires se déroule du 20 au 22 septembre 2018;

ATTENDU QUE le maire n'a jamais assisté à ces congrès;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé par Mme Annie Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le maire assiste au Congrès des maires qui se déroulera du 20 au 22 septembre 2018;

QUE ses frais d'inscription, de déplacement et d'hébergement soient acquittés pour la participation à ce congrès;

ADOPTÉ

8.18 Engagement pour les sentiers

ATTENDU QUE nous avons un montant de 1,000.00\$ de la part de Action Santé qui nous est alloué pour l'entretien de nos sentiers ;

ATTENDU QUE nous devons engager un responsable pour faire cet entretien;

2018-06-170

2018-06-171



N° de résolution
ou annotation

2018-06-172

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Roger Decoeur, appuyé par Mme Line Giasson et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE M. Alfred Coulombe soit engagé pour faire l'entretien des sentiers, soit passer avec la débroussailleuse;

ADOPTÉ

9. Lots

9.1 Présentation projet règlement prix des permis ajustement

Avis de Motion a été donné par la conseillère Mme Line Giasson à la séance du 9 avril 2018;

Lecture du projet de règlement a été faite devant le public présent.

9.2 Prix vente des bois

Info. Nous avons reçu de la MRC d'Abitibi-Ouest la liste des prix de la vente des bois. Avis de remise. Une municipalité doit verser au fonds les revenus nets de toute transaction dans les 30 jours de la conclusion de la transaction.

9.3 Demande dérogation bâtiment

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a été approché pour une rencontre pour une dérogation pour un bâtiment sur le lot 5 519 113, la propriétaire étant en démarche de vendre sa propriété;

ATTENDU QUE suite au plan d'arpentage, un petit bâtiment sur le bord de l'eau servant aux accessoires de bateau, serait dans un périmètre non conforme;

ATTENDU QUE la demande fait l'objet d'une autorisation pour conserver un petit bâtiment érigé à moins de dix mètres du bord de l'eau, dans la zone régit par la réglementation provinciale;

ATTENDU QUE ce bâtiment a été installé sans permis de la municipalité;

ATTENDU la difficulté à pouvoir céduer une rencontre avec le comité consultatif d'urbanisme et l'urgence pour la citoyenne de pouvoir finaliser la vente de sa propriété;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé par M. Roger Decoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal est conscient que ce bâtiment n'aurait pas dû être installé à cet endroit si un permis avait été demandé, cependant, il informe la propriétaire du lot 5 519 113 que celle-ci devra informer son acheteur que la municipalité n'oblige pas pour l'instant de démolir le dit bâtiment, mais que le ministère pourrait obliger sa démolition en tout

2018-06-173



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

temps et que le nouveau propriétaire et acheteur n'aura aucun recours, envers qui que ce soit;

ADOPTÉ

9.4 Me Michelle Lavigne contrat cimetière 1597.70\$

ATTENDU QUE nous avons procédé à l'acquisition du terrain du cimetière qui était la propriété de M. Maurice Larochelle;

ATTENDU QUE les coûts de cette transaction s'élève à 1597.70\$ incluant les taxes

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par Mme Annie Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la facture de 1597.70\$ soit réglée à Me Michelle Lavigne;

ADOPTÉ

9.5 Groupement forestier parcelles d'inventaire 624.87\$ plantation 5 ans

À suivre.

10. Chemins

10.1 Achat d'un compacteur

À suivre.

10.2 Achat génératrice

À suivre. Voir pour Yamaha ou Honda 3000 watts.

10.3 Adoption règlement limite de vitesse 2018-05

Règlement relatif à la signalisation routière et à l'utilisation des chemins publics sur le territoire de la Municipalité de Rapide-Danseur

ATTENDU les dispositions du code de la sécurité routière, (chapitre C-24-2) accordent à la personne responsable de l'entretien d'un chemin public ou municipalisé le pouvoir d'instaurer une signalisation appropriée à son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rapide-Danseur veut se doter d'un règlement afin d'améliorer la circulation et la sécurité des usagers sur ses chemins publics et municipalisés;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné le 9 avril 2018;

ATTENDU QUE les chemins qui ont été municipalisés doivent se conformer aux limites de vitesse qui ont été approuvées par le conseil municipal :

- ✦ Chemin Balbuzard 30 km sauf aux abords du pont
- ✦ Chemin Colibris 20 km
- ✦ Chemin Héron Bleu 20 km
- ✦ Chemin des Merles 20 km

2018-06-174



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

2018-06-175

ATTENDU QU' un projet de règlement a été présenté le 7 mai
2018

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson appuyé par Mme Annie
Gauthier et résolu à l'unanimité des
conseillères et des conseillers présents;

D'ADOPTER le présent règlement relatif à la signalisation routière
et à l'utilisation des chemins publics sur le territoire
de la municipalité;

Article 1

La signalisation de prescription présente des messages dont
l'inobservance est sanctionnée par la loi.

Article 2

Définitions: Chemins publics:

On entend par chemins publics, tous les chemins appartenant à la
municipalité;

Article 3

Limite de vitesse

Les chemins qui ont été municipalisés doivent se conformer aux limites
de vitesse qui ont été approuvées par le conseil municipal :

✚ Chemin Balbuzard	30 km sauf aux abords du pont 20 km
✚ Chemin Colibris	20 km
✚ Chemin Héron Bleu	20 km
✚ Chemin des Merles	20 km

Article 4

Collaboration des citoyens

En tout temps, la collaboration des citoyens est la bienvenue et tout
résident devrait informer le bureau municipal s'il a connaissance d'un
bris ou d'un problème sur un chemin municipal nécessitant une
intervention de la part de la municipalité;

Article 5

Détritus sur les abords des routes

Le fait de jeter des débris sur le bord de la route peut vous conduire à
une sanction. Une amende de 50.00\$ + les frais peuvent être appliqués.

Article 6

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ

10.4 Lumières DEL paiement 4500.00\$

ATTENDU QUE nous avons fait changer 10 lumières de rue pour des
lumières au DEL;

ATTENDU QUE la facture est de 4500.00\$ + taxes à payer à Les
entreprises électriques Roland Richard;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par M. Roger
Decoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et
des conseillers présents;

DE payer la facture de 4500.00\$ à Les entreprises
électriques Roland Richard pour l'installation de dix
lumières DEL;

ADOPTÉ

2018-06-176



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

10.5 Transport Raymond Bérubé débloquer ponceaux 350.00\$ + taxes

ATTENDU QUE suite à la période de dégel, des interventions ont été effectuées sur le rang de la Scierie et le rang de la Lune pour débloquer trois ponceaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par M. Roger Decoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE payer la facture de 350.00\$ plus taxes à Transport Raymond Bérubé pour les travaux effectués pour le dégel des ponceaux;

ADOPTÉ

10.6 Transport Raymond Bérubé sablage 4 chemins municipalisés 1645.00\$ + taxes

ATTENDU QUE durant la période hivernale, il a été nécessaire de faire du sablage sur les chemins municipalisés ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé par Mme Annie Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE payer la facture de 1645.00\$ plus taxes à Transport Raymond Bérubé pour le sablage des quatre chemins municipalisés durant la période hivernale

ADOPTÉ

10.7 Transport Raymond Bérubé installation quai 105.00\$ + taxes

ATTENDU l'ouverture de la pêche, et la demande de citoyens que le quai municipal soit installé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Roger Decoeur, appuyé par Mme Annie Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE payer la facture de 105.00\$ plus taxes à Transport Raymond Bérubé pour l'installation du quai au Lac Hébécourt;

ADOPTÉ

10.8 Transport Raymond Bérubé 3 voyages gravier Héron Bleu 449.60\$ + taxes

ATTENDU QUE le Chemin du Héron Bleu, nécessite l'épandage de gravier d'au moins trois voyages;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé par M. Roger Decoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE payer la facture de 449.60\$ plus taxes à Transport Raymond Bérubé pour le transport de trois voyages

2018-06-177

2018-06-178

2018-06-179

2018-06-180



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

de concassé sur le Chemin du Héron Bleu;

ADOPTÉ

10.9 Résolution MTO 81,723.00\$

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports octroi une compensation de 81,723.00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments de ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé par Mme Line Giasson et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité de Rapide-Danseur informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments de ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

ADOPTÉ.

10.10 Demande de gravier et poubelles quai public

À suivre

11. Sécurité

11.1 Votre municipalité est-elle prête à faire face à un sinistre? (règlement nov. 2019)

Info. À suivre

11.2 Municipalité de Gallichan entraide 19 décembre 2017 (108.00\$)

ATTENDU QUE en décembre 2017, le système d'alarme a été déclenché accidentellement et que suite à l'appel logé au 911, pour arrêter les procédures, ceux-ci ont quand même appelé les véhicules d'urgences;

ATTENDU QUE la brigade de Gallichan s'est déplacée jusqu'à la caserne;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Gauthier, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité de Rapide-Danseur paie la facture de 108.00\$ à la municipalité de Gallichan pour les pompiers qui se sont déplacés jusqu'à la caserne;

ADOPTÉ.

2018-06-181

2018-06-182



N° de résolution
ou annotation

11.3 Municipalité de Palmarolle entraide 18-04-2018 (389.00\$)

ATTENDU QUE lors de l'incendie chez M. Peter Cole, sur le Rang du Pouce, les pompiers de Palmarolle se sont déplacés pour apporter leur aide à la Brigade de pompiers de Duparquet;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Gauthier, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité de Rapide-Danseur paie la facture de 389.00\$ à la municipalité de Palmarolle pour l'entraide lors du feu chez M. Peter Cole dans le Rang du Pouce;

ADOPTÉ.

11.4 Fournir liste de ressources à la Sécurité civile

À suivre

12. Divers

12.1 Bois à vendre

À suivre

12.2 Consultation sentiers VHR

ATTENDU QUE le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a reçu une demande pour un sentier VHR motoquad en vertu de la Loi sur les terres du domaine de l'État;

ATTENDU QUE la demande est pour un sentier situé sur le Rang de La Lune, chemin de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité doit faire parvenir par écrit un avis de conformité et ses préoccupations, par rapport à ce sentier en fonction entre autres de notre règlementation, notre schéma d'aménagement et d'éventuels projets;

ATTENDU QUE le sentier existe déjà en grande partie depuis plusieurs années, mais que la Fédération Québécoise des Clubs Quads aimerait ajouter des sections à ce sentier;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable de l'installation des pancartes de signalisation sur le sentier du Rang de La Lune;

ATTENDU QUE cette dépense n'a pas été prévue au budget;

ATTENDU QUE selon la demande la durée initiale de l'autorisation s'échelonne de la date d'émission, et ce jusqu'à 5 ans avec possibilité de renouvellement;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par Mme Annie Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

2018-06-183

2018-06-184



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

- QUE la municipalité de Rapide-Danseur autorise la circulation de VTT sur le rang de La Lune sur une longueur de un kilomètre;
- QUE le segment de sentier demandé se rendant à la route 393 soit enlevé;
- QUE cette autorisation est conditionnelle à ce que le Club Quad installe et paie les pancartes réglementaires de signalisation sur le Rang de La Lune;
- QUE l'autorisation sera effective du moment que la signalisation sera installée;
- QUE cette autorisation aie une durée de cinq ans et peut être reconsidérée après cette période et/ou renouvelée;

ADOPTÉ.

12.3 Achat fleurs (budget 400.00\$)

ATTENDU QU' un montant de 400.00\$ a été prévu au budget pour l'achat de fleurs pour l'embellissement autour du centre et à l'église;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé par M. Roger Decoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice-générale soit autorisée à acheter des fleurs ou arbustes pour un montant de 400.00\$ pour embellir autour du centre et de l'église;

ADOPTÉ.

12.4 Achat scie à chaîne 728.90 + taxes

ATTENDU QUE l'achat d'une scie à chaîne est nécessaire pour les travaux à la Halte routière;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par M. Roger Decoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D'ACHETER et payer une scie à chaîne chez Pigeon à Ste-Germaine au montant de 728.90\$ plus taxes;

ADOPTÉ

12.5 Achat système d'amplificateur pour activités 746.00\$ + taxes

ATTENDU QUE le Comité développement-loisirs organise des Bingos régulièrement;

ATTENDU QUE lors de la dernière activités, le système de son ne fonctionnait pas bien;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Roger Decoeur, appuyé par Mme Line Giasson et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'achat d'un système d'amplificateur soit autorisé

2018-06-185

2018-06-186

2018-06-187



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

pour le bon fonctionnement des activités, au coût de
746.00\$ plus taxes;

ADOPTÉ

13. Dossiers en suspend

13.1 Règlement nuisances et feu

13.2 Secouriste en milieu de travail

13.3 Rapport inspection église et centre

Ces dossiers sont à suivre

14. Invitations

14.1 Liaison-justice 7 juin Rouyn-Noranda à 17 heures

Info.

14.2 Festival des guitares du monde du 26 mai au 2 juin "spectacle gratuit le midi dans la zone Hydro Québec"

Info.

14.3 OBVAJ le 21 juin à 16 heures AGA à Amos

ATTENDU QUE l'assemblée générale annuelle de l'organisme Bassin
Versant aura lieu le 21 juin 2018 à Amos;

ATTENDU QUE M. François Cloutier est intéressé à y assister;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Annie Gauthier, appuyé par Mme Lorraine
Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères
et des conseillers présents;

QUE M. François Cloutier soit autorisé à assister à l'AGA
de l'organisme Bassin Versant et que ses frais
de déplacements soient remboursés;

ADOPTÉ

14.4 CAUAT le 14 juin à 11 heures à Rouyn-Noranda

ATTENDU QU' il y aura une rencontre d'information avec le CAUAT
le 14 juin à 11 heures à Rouyn-Noranda;

ATTENDU QUE Mme Annie Gauthier est intéressée à y assister;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Roger Decoeur, appuyé par Mme Lorraine
Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères
et des conseillers présents;

QUE Mme Annie Gauthier soit autorisée à assister à la
rencontre d'information du CAUAT et que ses frais
de déplacements soient remboursés;

ADOPTÉ

14.5 AFAT Forum de l'eau 6 et 7 juin (75.00\$) à Rouyn-Noranda

Info.

2018-06-188

2018-06-189



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

14.6 Formation compostage 125.00\$ durée environ 30 minutes

Info. À suivre.

14.7 Assemblée annuelle Loisirs et sports à Amos le 12 juin

Info.

15 Varia

16. Dates prochaines réunions

Séance de travail 3 juillet à 19 heures

Séance régulière 9 juillet à 19 heures 30

17. Période de questions

18. Fermeture de l'assemblée

2018-06-190

Mme Line Giasson propose la fermeture l'assemblée. Il est 21 heures 30.

Accepté à l'unanimité.

Alain Gagnon
Alain Gagnon, maire

Lucie Gravel
Lucie Gravel, directrice gén. sec-très.